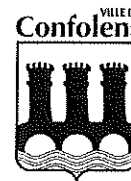


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE -----
COMMUNE DE CONFOLENS -----
 Effectif légal du Conseil Municipal : 27
 Nombre de conseillers en exercice : 27
 Présents : 18
 Excusés-Absents : 09
 Délégations : 07

Date de Convocation:
20 mars 2019

Date d'affichage :
20 mars 2018

Le vingt-huit mars deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 mars 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Étaient présents :
 M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
 M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(s) / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. PONTCHARRAUD Michel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, M. LASCAUX Laurent, MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à Mme COURSAGET Mireille, M. PONTCHARRAUD Michel à M. PAULET Didier, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRE Jean-Noël, Mme DUMASDELAGE Chantal à M. BOUTY Philippe, Mme FLEURIAU Valérie à M. GERMANEAU Gilbert, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean François,

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2019/03/28
N° 14

14-Urbanisme - Aménagement d'un itinéraire cyclable et sécurisation de la RD 952 – route d'Ansac sur Vienne, validation du Projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un itinéraire cyclable et sécurisation de la RD 952 – route d'Ansac sur Vienne a été confiée à GST/ERI Sud-Ouest.

Suite à la remise du Projet par le maître d'œuvre, le coût des travaux d'aménagement est estimé à 370 597.50 € H.T.

Monsieur le Maire propose de valider ce projet et de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

AR PREFECTURE

016-200054047-20190328-2019_03_28_14-DE
Reçu le 01/04/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le Projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable et sécurisation de la RD 952 – route d'Ansac sur Vienne pour un montant de travaux estimé à 370 597.50 € H. T.
- Valide le lancement de la procédure de consultation des entreprises,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer de toutes les pièces afférentes.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

